

Arrêté municipal n°2025-033
autorisant l'implantation d'un bar truck sur le domaine public du
10 mars 2025 au 30 novembre 2025

Le Maire de Beaussais-sur-Mer,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2022-65 en date du 20 juin 2022 fixant le montant des droits de place à percevoir à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

Vu la demande de Monsieur Vincent Quin d'y faire stationner un bar truck sur l'emplacement au Hangar 49 Le Bourg – Plessix Balisson 22650 Beaussais-sur-Mer ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer l'occupation temporaire au profit de Monsieur Vincent Quin pour le stationnement d'un bar truck du 10 mars 2025 au 30 novembre 2025 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement d'un bar truck appartenant à Monsieur Vincent Quin, gérant de l'entreprise O'KAMALAD, est autorisé les jeudis soir de 17h00 à 22h00 du 10 mars 2025 au 30 novembre 2025.

ARTICLE 2 : Monsieur Vincent Quin est responsable de tout dommage ou incident résultant de cette installation sur le domaine public.

ARTICLE 3 : Aucun autre emplacement sur le domaine public ou privé de la commune ne sera autorisé.

ARTICLE 4 : Monsieur Vincent Quin devra veiller au maintien de l'emplacement dans un excellent état de propreté.

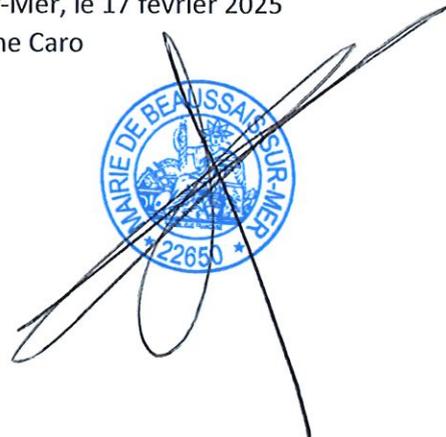
ARTICLE 5 : Une redevance d'occupation du domaine public sera demandée au bénéficiaire de cet emplacement.

ARTICLE 6 : La responsable du pôle administratif est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à l'intéressé.

A Beaussais-sur-Mer, le 17 février 2025

Le Maire, Eugène Caro

Notifié le _____
Monsieur Vincent Quin



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Beaussais-sur-Mer, with the text 'MAIRIE DE BEAUSSAIS-SUR-MER' and the number '22650'. A large, stylized black signature is written over the stamp.